

# **REGLEMENTATION HARNAIS**

Règlement applicable dans les épreuves internationales, nationales et régionales.

#### **PREAMBULE**

ARTICLE 1. INFORMATION SUR LES NORMES 8854/98, 8853/98 et 8853-2016

**ARTICLE 2. NUMERO D'HOMOLOGATION** 

**ARTICLE 3. COMMENT CONTROLER UN HARNAIS 8854/98, 8853/98 ET 8853-2016** 

# LES DIFFÉRENCES EXISTANTES ENTRE LE RÈGLEMENT 2022 ET 2023 SONT DUES À LA MODIFICATION, À LA SUPPRESSION OU LA CRÉATION DES ARTICLES SUIVANTS :

ART 2	NUMERO D'HOMOLOGATION	APPLICATION AU 01/01/2023
ART 3.2	NOMBRE DE SANGLES ET NUMERO D'HOMOLOGATION	APPLICATION AU 01/01/2023
ART 3.4	DATE DE FIN DE VALIDITÉ	APPLICATION AU 01/01/2023

<sup>\*</sup>Les modifications figurent en gras italique et soulignées.

# **PREAMBULE**

Discipline : se reporter au tableau figurant en annexe du Règlement Standard de chaque discipline (Rallye, Circuit, Circuit Tout Terrain, Montagne, Slalom) pour les modalités d'application des harnais.

Le système RFT peut être utilisé avec tous les harnais en vigueur.

Si le harnais porte la mention « For FHR use only », alors certaines inscriptions doivent être mentionnées sur les étiquettes des harnais :

- La mention doit apparaître sur chacune des sangles d'épaules.
- La hauteur de l'inscription doit être de 4 mm mini.
- La sangle sur laquelle est attachée cette étiquette ne doit être utilisée qu'en conjonction avec le RFT.



#### **Recommandation**

Il est rappelé aux pilotes, qu'en cas de choc violent, les ceintures de sécurité seront détendues et perdront donc leur capacité d'absorption d'énergie en cas de nouveau choc. Il est par conséquent impératif de remplacer tout harnais ayant subi une décélération importante.

# **Description**

**Norme 8854 :** harnais dotés d'une ceinture sous-abdominale et de deux bretelles, soit quatre sangles en contact avec le corps du pilote (généralement associés à 3 ou 4 points d'ancrage).[Uniquement valable en Slalom à partir du 01/01/2021 pour les épreuves Nationales et Régionales]

**Norme 8853 :** harnais dotés d'une ceinture sous-abdominale, de deux bretelles et d'une ou deux sangles d'entrejambe soit cinq ou six sangles en contact avec le corps du pilote (généralement associés à 5 ou 6 points d'ancrage).

# ARTICLE 1. INFORMATION SUR LES NORMES 8854/98, 8853/98 et 8853-2016

#### 1.1. IDENTIFICATION DES ETIQUETTES 8854/98, 8853/98 et 8853-2016

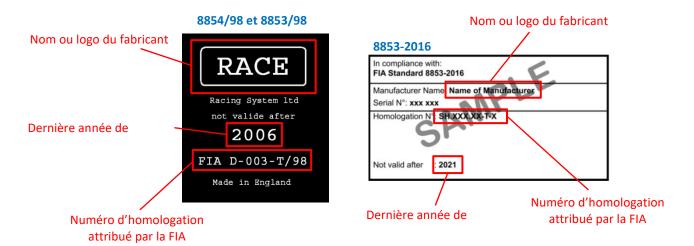


Fig. 1 Etiquettes d'homologation

# **ARTICLE 2. NUMERO D'HOMOLOGATION**

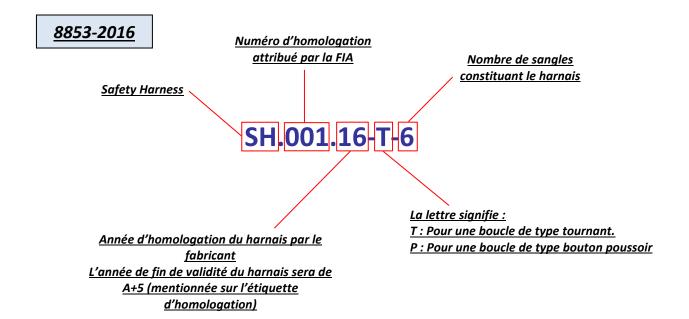
Le numéro d'homologation attribué par la FIA permet de reconnaître le type de harnais ainsi que l'année de référence de la norme pour laquelle le harnais a été homologué.



Fig. 2 Etiquettes d'identification



# B: Pour un harnais dont 4 sangles sont en contact avec le corps. C: Pour une boucle de type tournant. P: Pour une boucle de type bouton poussoir Année de référence de la norme selon laquelle le harnais a été homologué.



# **ARTICLE 3. COMMENT CONTROLER UN HARNAIS 8854/98, 8853/98 ET 8853-2016**

Il faut contrôler les points suivants :

sont en contact avec le corps.

D : Pour un harnais dont 6 sangles sont en contact avec le corps.

#### 3.1 UNE ETIQUETTE PAR SANGLE

Du fait de la limite de validité des harnais et du contrôle du nombre de sangles, il est nécessaire d'exiger que chaque sangle comporte une étiquette d'homologation ou une étiquette d'identification (voir "identification des étiquettes" Fig.1 et Fig.2). En revanche, lorsque deux sangles sont physiquement indissociables, une seule étiquette est nécessaire. Il est aussi impératif qu'il se trouve au moins une étiquette d'homologation par harnais. Seule celle-ci indique en effet le nom du fabricant.



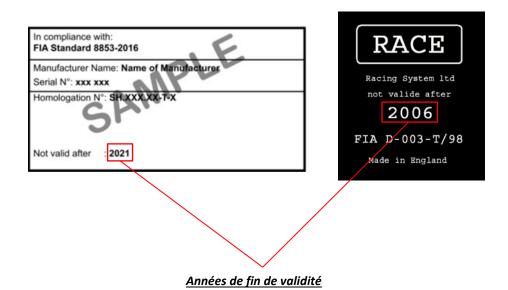
#### 3.2 NOMBRE DE SANGLES ET NUMERO D'HOMOLOGATION

Un harnais doit être utilisé dans son intégralité c'est à dire qu'il doit être composé du nombre exact de sangles pour lequel il a été homologué. Le nombre de sangles peut être déduit du numéro d'homologation grâce aux lettres B, C, ou D (voir "Numéro d'homologation") pour les harnais 8853/98 et 8854/98, ou du dernier chiffre pour les harnais 8853-2016.

Il est en revanche possible d'avoir plusieurs numéros d'homologation sur une même étiquette ; ceci indiquant que ce harnais est homologué pour plusieurs configurations (en quatre et cinq sangles par exemple). Il suffit dans tous les cas que toutes les sangles du harnais comportent un même numéro d'homologation (voir "exemple - Cas d'un harnais à 4 ou 5 sangles en contact avec le pilote").

#### 3.4 DATE DE FIN DE VALIDITE

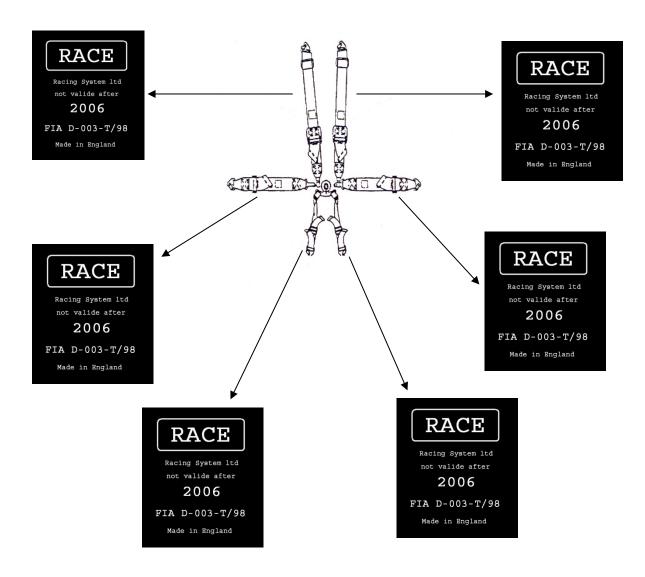
La date de fin de validité est indiquée sur l'étiquette d'homologation et d'identification. La durée de vie d'un harnais *est de cinq ans après fabrication*.





#### 3.5 EXEMPLE

# 3.5.1 Cas d'un harnais à 6 sangles en contact avec le pilote :

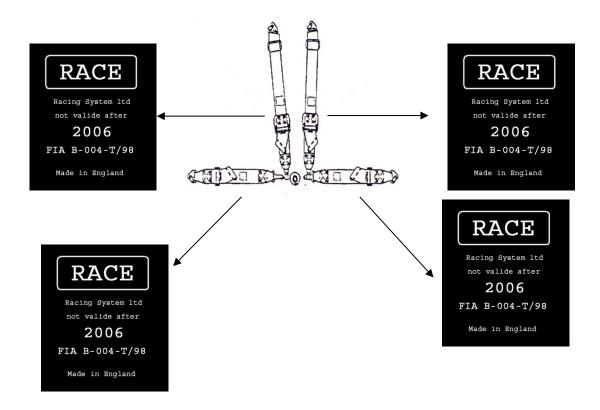


<sup>\*</sup>Dans ce cas-ci, il n'y a qu'une étiquette pour les deux sangles d'entre jambe puisque cellesci sont indissociables.

<sup>\*\*</sup> Il est précisé que toutes les étiquettes d'homologation sauf une pourraient être remplacées par des étiquettes d'identification.



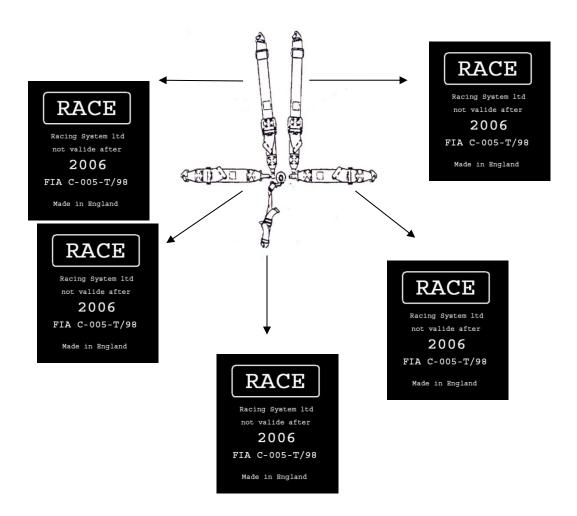
# 3.5.2. Cas d'un harnais à 4 sangles en contact avec le pilote



\* Il est précisé que toutes les étiquettes d'homologation sauf une pourraient être remplacées par des étiquettes d'identification.



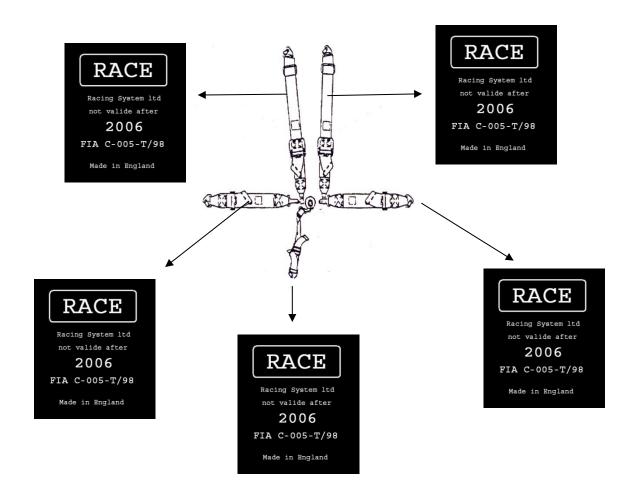
# 3.5.3. Cas d'un harnais à 5 sangles en contact avec le pilote



\*Il est précisé que toutes les étiquettes d'homologation sauf une pourraient être remplacées par des étiquettes d'identification.



# 3.5.4. Cas d'un harnais à 4 ou 5 sangles en contact avec le pilote



<sup>\*</sup> Il est précisé que toutes les étiquettes d'homologation sauf une pourraient être remplacées par des étiquettes d'identification.





# Norme 8854/98 et 8853/98

Depuis le 01-01-2013 ces 2 étiquettes ci-dessous sont obligatoires pour chaque sangle pour tous nouveaux harnais aux normes Norme 8854/98 et 8853/98

Manufacturer name (optionnal) not valid after 2018 FIA B-000.T/98 FIA D-999.T/98 In compliance with:
FIA Standard 8853/98 & 8854/98

Manufacturer Name: Manufacturer harness Itd
Serial N°: xxx xxx

Homologation N°: FIA D-999,T/98
FIA B-000,T/98

Not valid after : 2018

Manufacturer name (optionnal) not valid after 2018
For FHR use only FIA D-999.T/98

In compliance with:
FIA Standard 8853/98 & 8854/98

Manufacturer Name: Manufacturer harness Itd
Serial N°: xxx xxx
For FHR use only

Homologation N°: FIA D-999,T/98

Not valid after : 2018

# Norme 8853-2016

# Modèle d'étiquette d'homologation

In compliance with:
FIA Standard 8853-2016

Manufacturer Name: Name of Manufacturer
Serial N°: xxx xxx

Homologation N°: SH.XXX.XX-T-X

Not valid after : 2021

**Etiquette d'homologation** 

In compliance with:
FIA Standard 8853-2016

Manufacturer Name: Name of Manufacturer
Serial N°: xxx xxx For FHR use only

Homologation N°: SH.XXX.XX-T-X

Not valid after : 2021

Etiquette d'homologation pour harnais à utiliser avec les dispositifs RFT



# Modèle d'étiquette d'identification



**Etiquette d'identification** 

In compliance with:
FIA Standard 8853-2016

Name of Manufacturer
Serial N°: xxx xxx

Homologation N°:
SH XXX.XX-T-X

For FHR use only
Not valid after : 2021

Etiquette d'identification pour harnais à utiliser avec les dispositifs RFT